



## Nouvelles voies pour l'égalité : rapport 2021 sur les aides financières

**Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir participer à la vie en société sur un pied d'égalité. Afin d'atteindre cet objectif, la Confédération soutient les projets renforçant l'égalité de ces personnes. Près de deux millions de francs sont à disposition à cet effet chaque année. Mais comment cet argent est-il concrètement distribué ? Le présent rapport donne un aperçu des demandes déposées et des projets soutenus en 2021. Il présente aussi les principales tendances dans l'octroi des aides financières au cours des dernières années.**

### Demands reçues et approuvées

En 2021, le BFEH a reçu 33 demandes d'aides financières. Il en a approuvé 14, soit près de 42 %. 3 demandes sont encore en cours d'examen à l'heure actuelle. La pandémie de COVID-19 a compliqué la mise en œuvre de certains projets. C'est pourquoi trois demandes de financement supplémentaire ont été déposées en 2021, dont une a été acceptée.

### Conditions d'octroi et importance des aides financières

Le BFEH peut notamment soutenir des projets limités dans le temps, qui sont fortement axés sur la pratique, dont l'impact perdure au-delà de la durée du versement de l'aide, propres à promouvoir la coopération avec d'autres organisations et projets, et présentant un caractère expérimental (art. 17 de l'ordonnance sur l'égalité pour les handicapés, OHand, RS 151.31). Il s'agit avant tout de « tester [...] un certain nombre de mesures ou de formes innovatrices d'intégration »<sup>1</sup>. Les aides financières sont donc destinées à explorer de nouvelles approches qui encouragent l'égalité. L'objectif final est de faire en sorte que d'autres organisations adoptent à leur tour les projets qui ont fait leurs preuves, afin que ceux-ci profitent au plus grand nombre possible de personnes handicapées.

### Aides financières octroyées

En 2021, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) disposait d'un budget de 2 164 000 francs pour le soutien de projets novateurs et durables, crédit qui a été épuisé à 99 % (2 137 700 francs).

Les aides financières permettent de soutenir des projets de dimensions variables et dépendent de la taille du projet envisagé et des fonds nécessaires à sa réalisation. La contribution moyenne accordée en 2021 était de 42 566 francs, la plus élevée étant de 175 000 francs (montant versé sur plusieurs années) et la plus faible de 25 000 francs.

---

<sup>1</sup> Message du 11 décembre 2000 relatif à l'initiative populaire « Droits égaux pour les personnes handicapées » et au projet de loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, FF 2001 1605, p. 1676 ; cf. aussi commentaire relatif à l'art. 17 OHand.

## Domaines soutenus

La Confédération peut financer des projets dans différents domaines. Les thèmes prioritaires pour la période 2018-2021 sont définis dans le rapport du Conseil fédéral sur la politique en faveur des personnes handicapées.

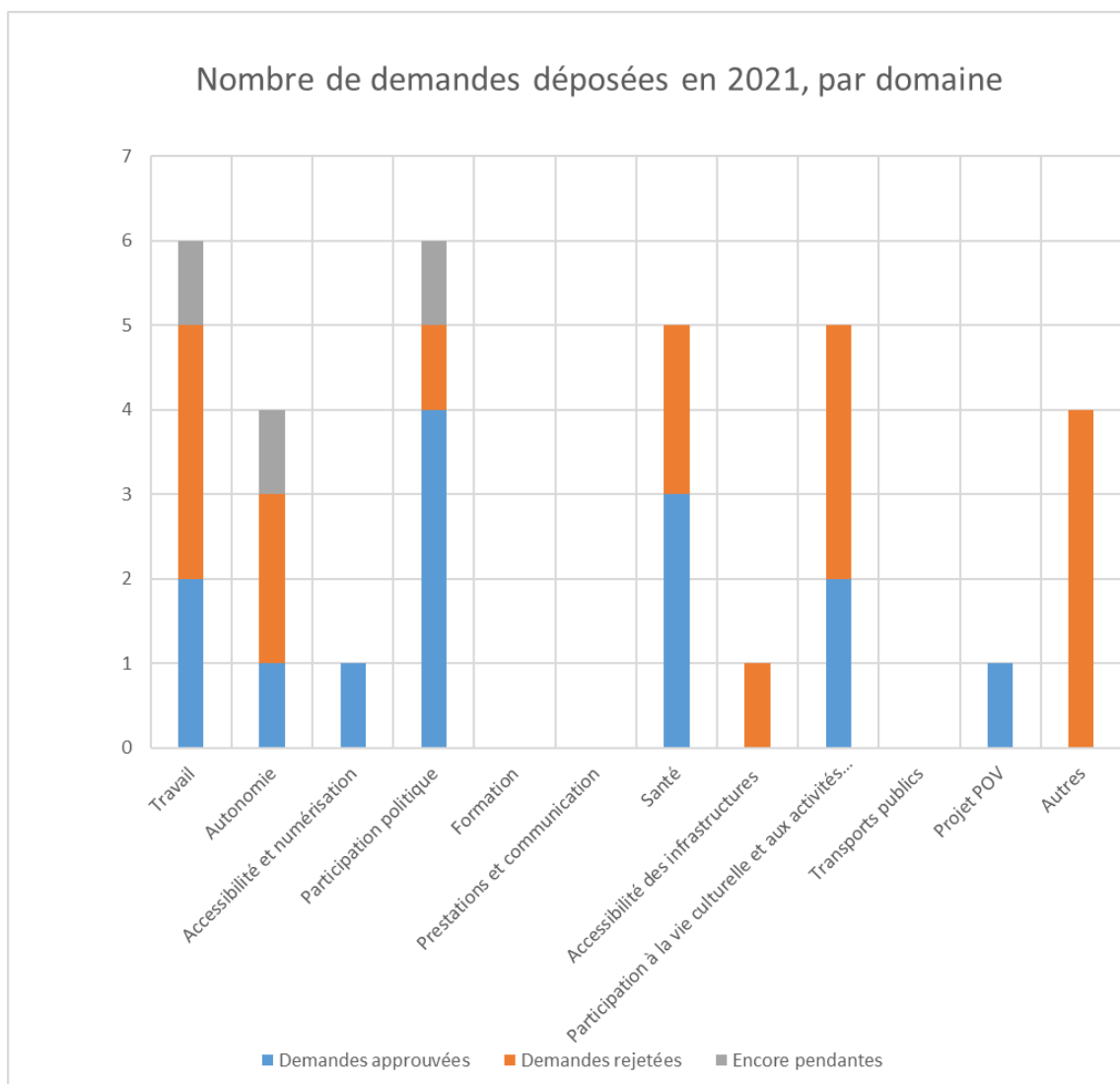
Pour promouvoir l'égalité de manière ciblée et sensibiliser plus fortement la population à un domaine spécifique, le BFEH se fixe des priorités stratégiques. En janvier 2017, il a lancé le programme prioritaire Égalité et travail. Il entend ainsi contribuer à l'accessibilité de l'environnement professionnel et à la suppression des facteurs discriminants dans le monde du travail. Dans ce cadre, 6 projets ont été déposés l'année dernière (18 % de toutes les demandes déposées), dont 2 ont été approuvés et 1 reste à approuver au moment de la rédaction du présent rapport.

En janvier 2018, le BFEH a par ailleurs lancé le programme prioritaire Autonomie, qui vise à promouvoir le libre choix de la structure de jour, le libre choix du domicile et des modalités de logement, la flexibilisation et la personnalisation des offres de soutien spécifiques, l'accessibilité des services et des infrastructures et la participation des personnes avec handicap aux décisions des autorités et des institutions. Cet accent se reflète dans les chiffres concernant les demandes reçues et approuvées durant l'année sous revue : 10 (30 %) ont été reçues dans les domaines Autonomie et Participation politique, dont 5 ont été approuvées. Deux demandes relatives à ces domaines sont encore pendantes au moment où l'on rédige ces lignes.

Le graphique 1 ci-après présente le nombre de projets déposés par domaine<sup>ii</sup>.

---

<sup>ii</sup> Les « Projets POV » désignent les projets en faveur des personnes handicapées de la parole, de l'ouïe ou de la vue au sens de l'art 14, al. 3, de la loi du 13 décembre 2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand, RS 151.3).



Graphique 1 : nombre de demandes déposées en 2021, par domaine (pour les données brutes, cf. annexe, [tableau 3](#))

Les tableaux ci-dessous fournissent des informations sur les demandes approuvées ([tableau 1](#)) et sur les montants effectivement versés ([tableau 2](#)) en 2021, par domaine.

**Tableau 1 : demandes approuvées en 2021, par domaine**

<b>Domaines</b>	<b>Demandes approuvées (en CHF)</b>
Travail	73 300
Autonomie	73 600
Accessibilité et numérisation	70 000
Participation politique	555 000
Formation	-
Prestations et communication	-
Santé	345 000
Accessibilité des infrastructures	-
Participation à la vie culturelle et aux activités sportives et de loisirs	115 000
Transports publics	-
Projet POV	215 350
Autres	-
<b>Total</b>	<b>1 447 250</b>

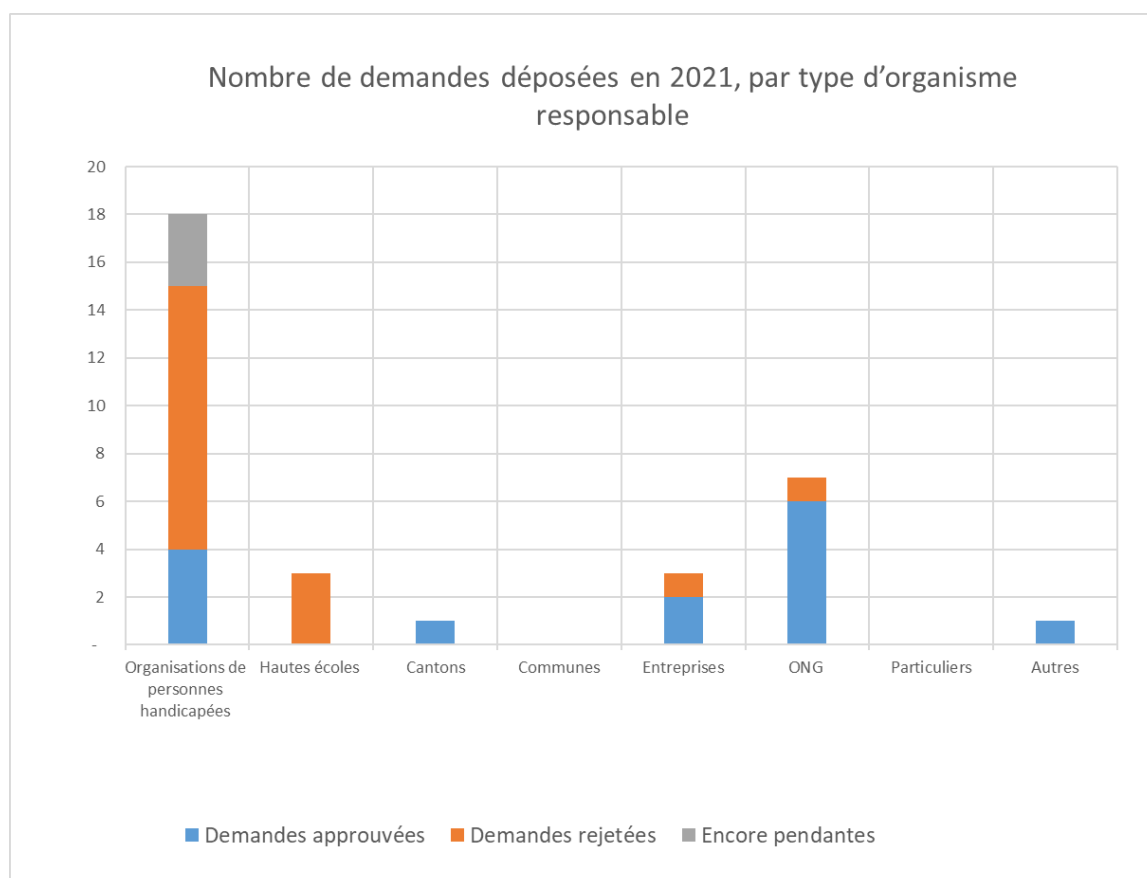
**Tableau 2 : montants versés en 2021, par domaine**

<b>Domaines</b>	<b>Montant versé (CHF)</b>
Travail	635 000
Autonomie	382 500
Accessibilité et numérisation	-
Participation politique	157 200
Formation	52 600
Prestations et communication	-
Santé	36 900
Accessibilité des infrastructures	-
Participation à la vie culturelle et aux activités sportives et de loisirs	431 500
Transports publics	60 000
Projets POV	118 000
Autres	264 000
<b>Total</b>	<b>2 317 700</b>

## Organismes responsables et portée des projets

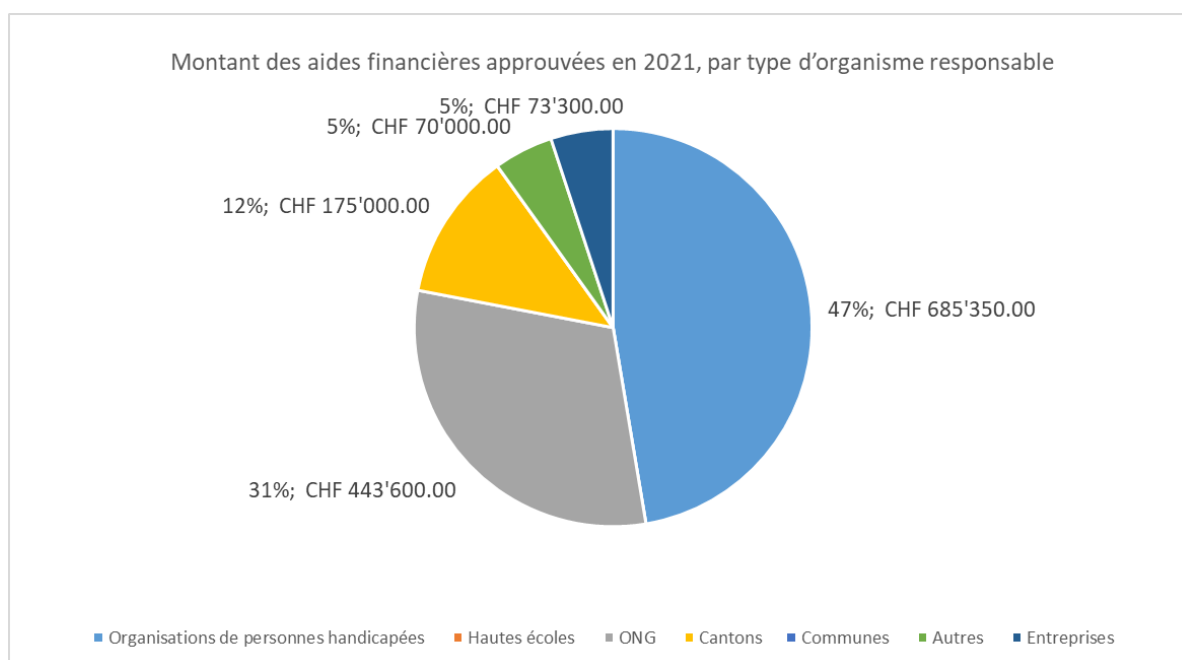
Les aides financières en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap sont attribuées à des organisations d'utilité publique œuvrant au niveau national ou d'une région linguistique, à des cantons ou des communes, mais aussi à des entreprises pour des projets pilotes destinés à favoriser l'intégration professionnelle (art. 16, al. 3, et 17 LHand).

Les demandes ont surtout été déposées par des organisations de personnes handicapées (18 demandes ; 55 %) et des ONG (7 demandes ; 21 %). Le graphique ci-dessous présente le nombre de demandes déposées en 2021 par type d'organisme responsable.



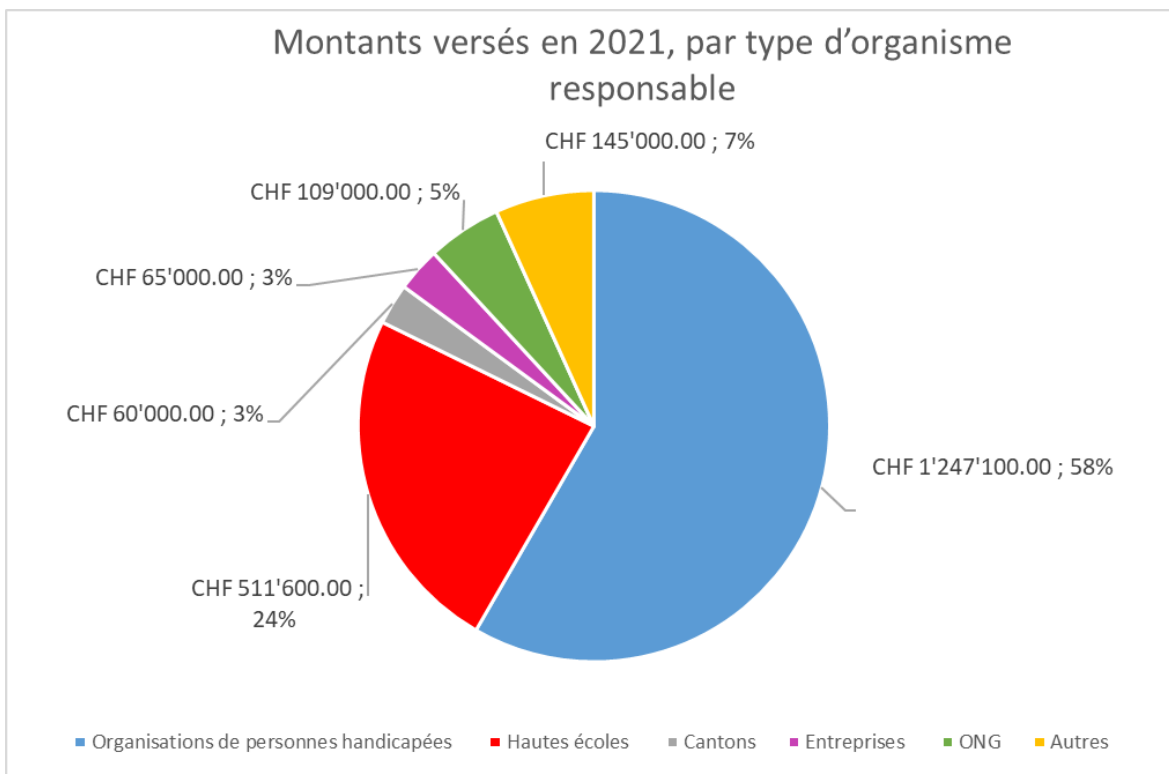
Graphique 2 : nombre de demandes déposées en 2021, par type d'organisme responsable pour l'année 2021 (pour les données brutes, cf. annexe, [tableau 4](#))

Le graphique 3 ci-dessous illustre la répartition des montants des aides financières approuvées en 2021 par type d'organisme responsable : 47 % des nouvelles aides sont destinées à des organisations de personnes handicapées, 31 % à des ONG et 12 % à des offices cantonaux.



Graphique 3 : montant des aides financières approuvées en 2021, par type d'organisme responsable (pour les données brutes, cf. annexe, [tableau 8](#)).

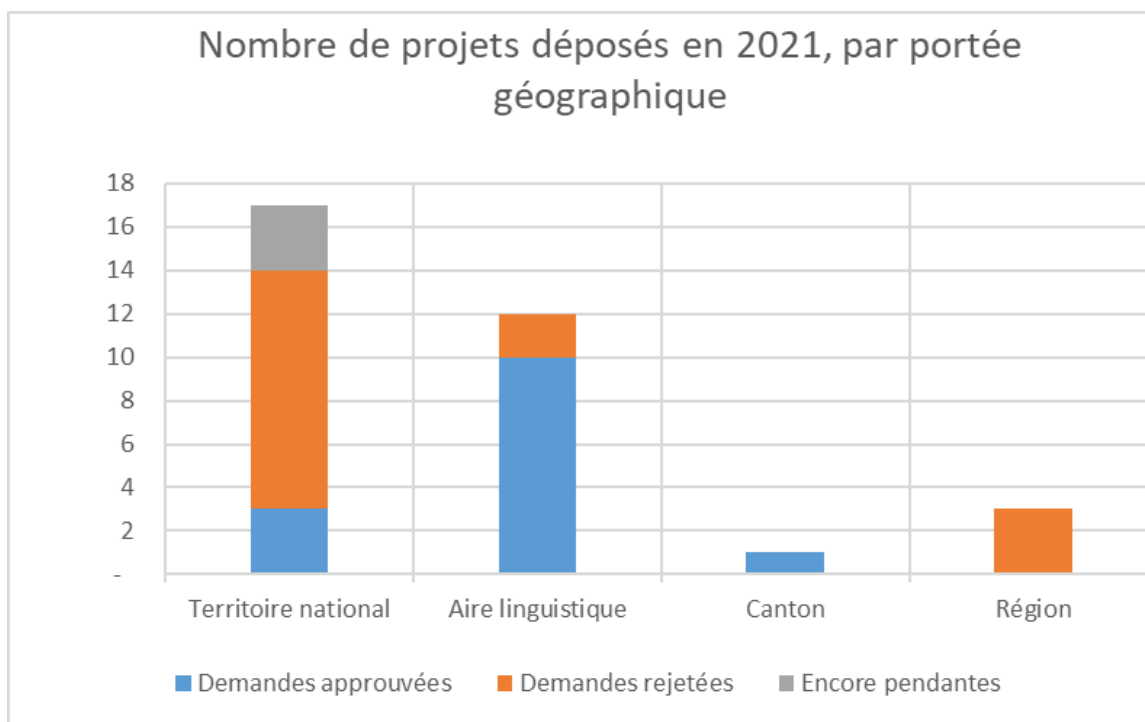
Si l'on prend en compte la totalité des montants effectivement versés en 2021 (versements des aides financières approuvées avant 2021 et premières tranches des nouvelles aides financières), on constate que les organisations de personnes handicapées sont aussi les principales bénéficiaires (58 % des montants), suivies par les hautes écoles (24 %), les ONG (5 %), les entreprises et les offices cantonaux (3 % chacun).



Graphique 4 : montants versés en 2021, par type d'organisme responsable (pour les données brutes, cf. annexe, [tableau 9](#))

Les projets soumis au BFEH expérimentent de nouvelles voies pour l'intégration à différents niveaux. En 2021, le BFEH a ainsi reçu 17 demandes ayant une portée nationale (cf. graphique ci-dessous). Ces demandes sont clairement majoritaires par rapport aux demandes concernant une région linguistique (12), une région géographique (3) ou un canton (1). Quant aux demandes approuvées, la plupart concernent une région linguistique (10 ; 30 %), contre 3 de portée nationale (9 %) et 1 de portée cantonale (3 %).





Graphique 5 : nombre de projets déposés en 2021, par portée géographique (pour les données brutes, cf. annexe, [tableau 5](#))

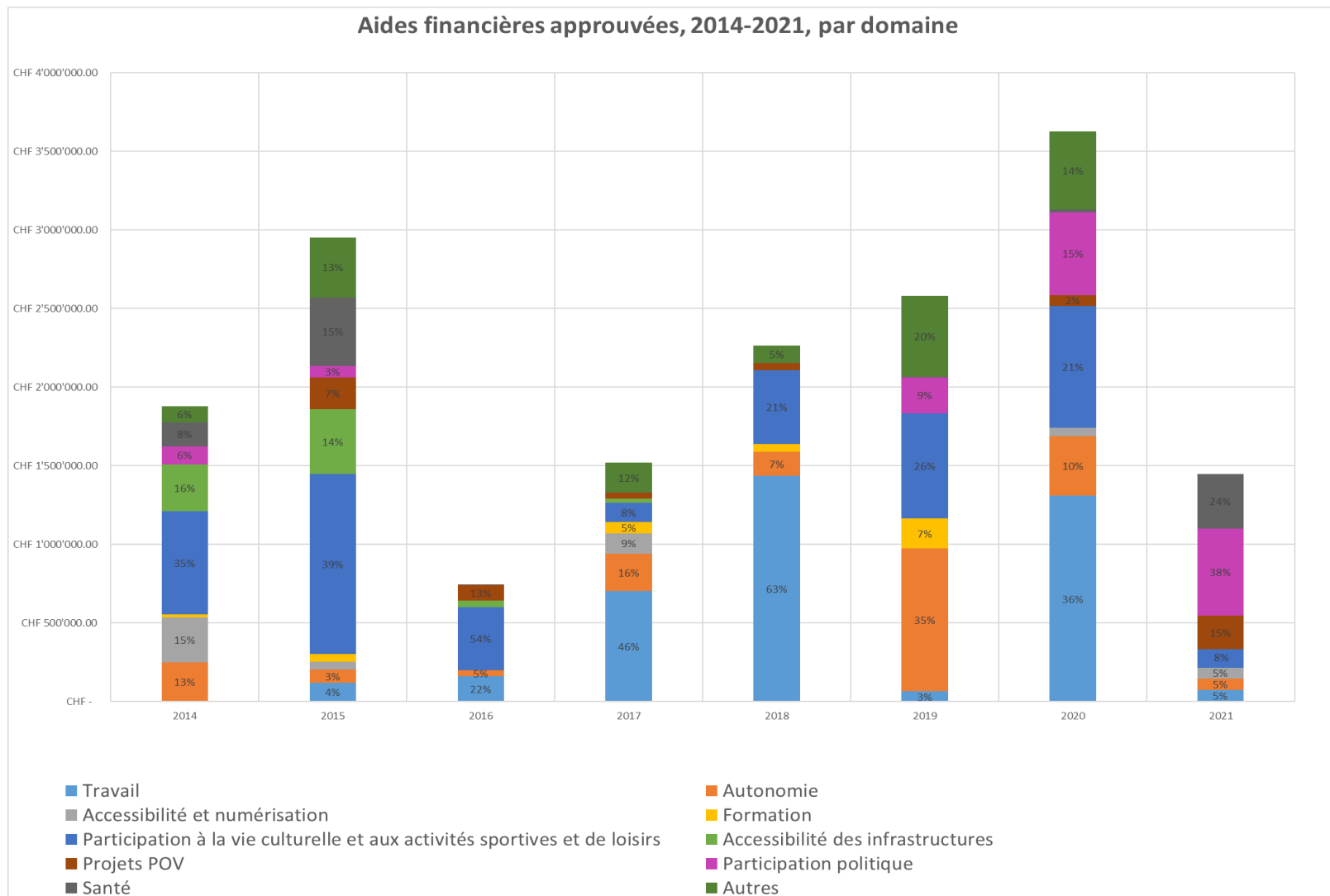
Les projets ont donc globalement une grande portée. Le fait que seules les organisations œuvrant au niveau national ou au niveau d'une région linguistique peuvent obtenir des aides financières (à l'exception des projets relevant du programme Égalité et travail) permet de garantir un large écho aux projets de portée régionale, même s'ils sont expérimentés au niveau local.

## Tendances

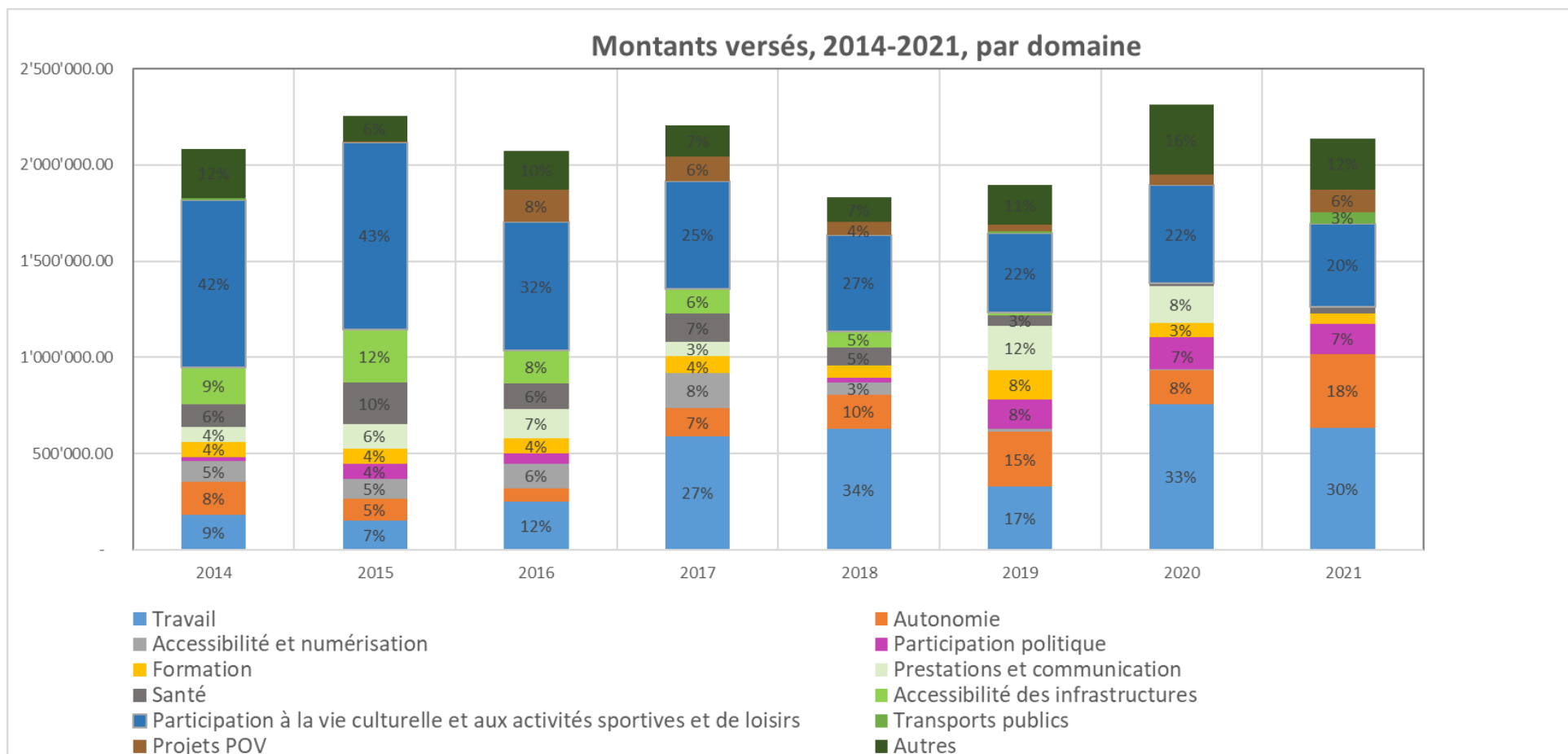
Le présent chapitre présente les principales tendances dans l'octroi des aides financières pour la période 2014-2021.

Si l'on se penche sur les domaines soutenus durant cette période, on constate qu'ils correspondent aux trois thèmes prioritaires du BFEH, cf. graphique 6. En moyenne, la moitié des aides financières approuvées par le BFEH de 2017 à 2020 sont destinées à des projets s'inscrivant dans ces trois thèmes prioritaires. En 2021, les thèmes prioritaires (en tenant compte du domaine Participation politique) représentaient 53 % des nouvelles aides approuvées.

De même, au moins 40 % des montants effectivement versés depuis 2017 ont été octroyés à des projets en lien avec les trois programmes prioritaires du BFEH (cf. graphique 7). En 2021, ce sont même 55 % du total des montants versés qui ont pu être imputés aux thèmes prioritaires.



Graphique 6 : aides financières approuvées, 2014-2021, par domaine (pour les données brutes, cf. annexe, [tableau 6](#))

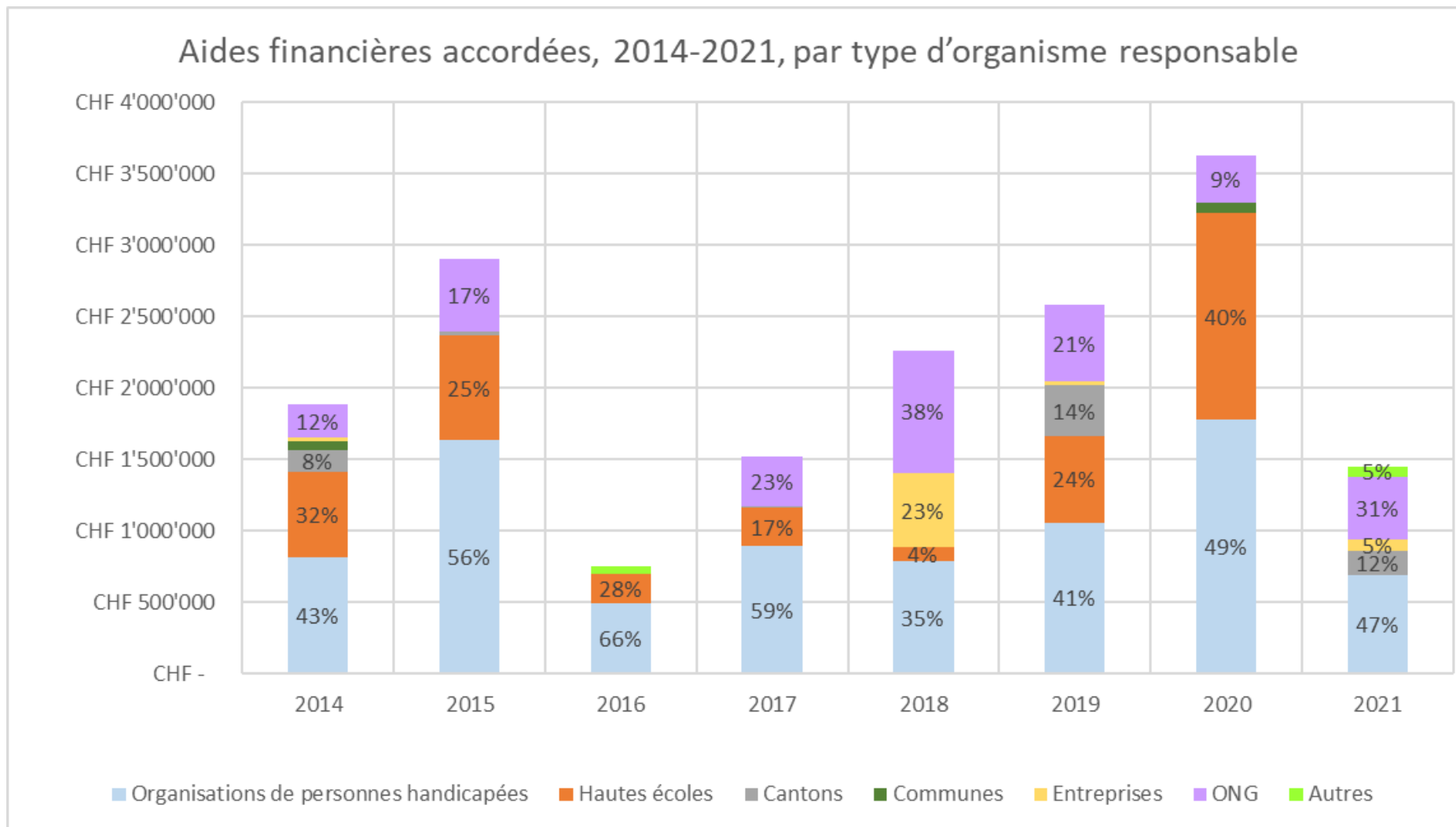


Graphique 7 : montants versés, 2014-2021, par domaine (pour les données brutes, cf. annexe, [tableau 7](#))

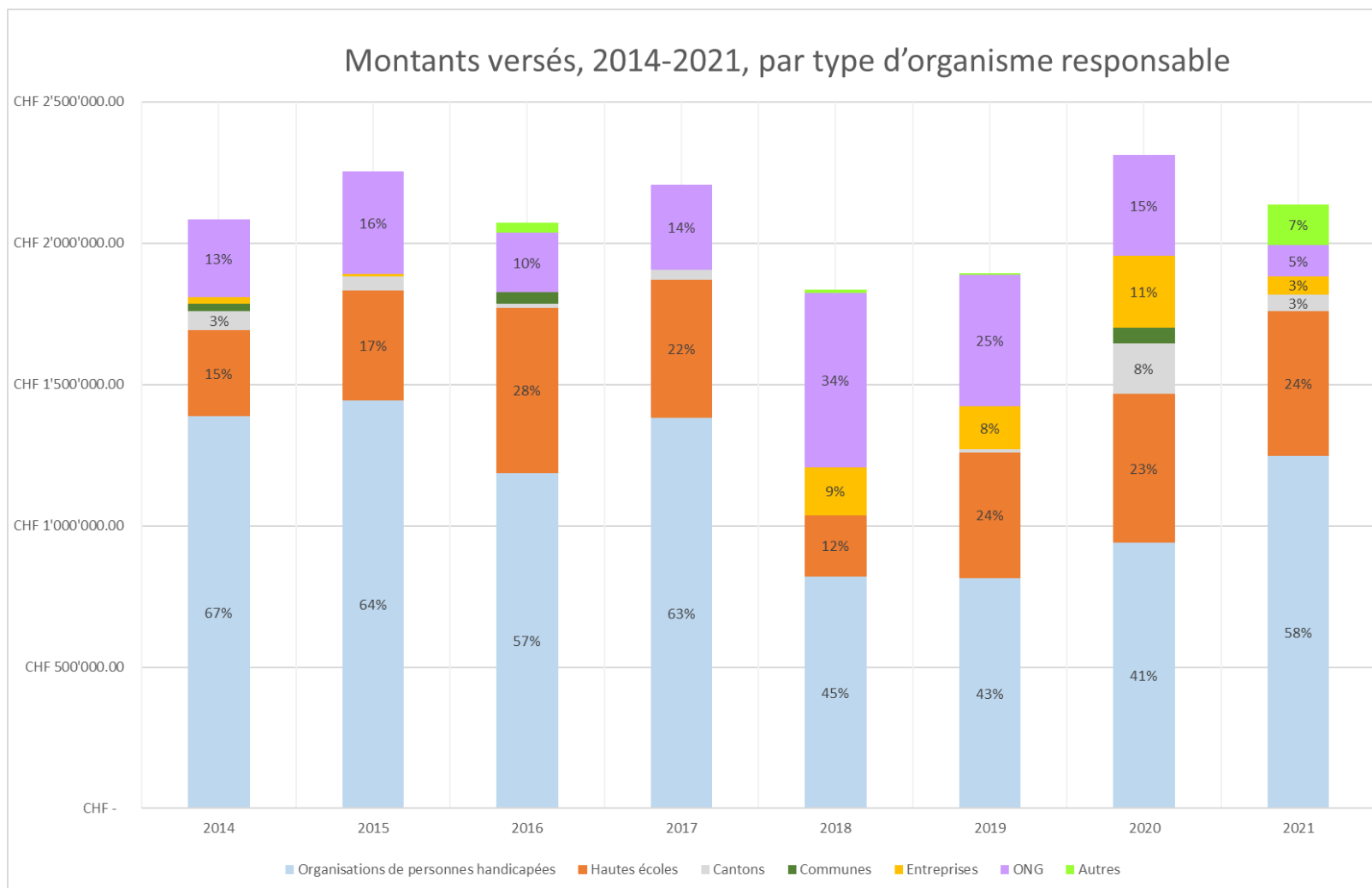


Si l'on se penche sur les bénéficiaires des aides financières durant la période 2014-2021, on constate que la plus grande partie des demandes approuvées (50 % en moyenne, cf. graphique 8) ainsi que la majeure partie des montants effectivement versés (41 % au moins, cf. graphique 9) étaient destinés aux organisations de personnes handicapées.

Durant cette période, les hautes écoles ont reçu en moyenne chaque année 21 % des nouvelles aides financières accordées et du total des montants versés. Quant aux ONG, elles ont bénéficié en moyenne de 19 % des aides accordées durant cette période et de 16 % des montants totaux versés.



Graphique 8 : aides financières accordées, 2014-2021, par type d'organisme responsable (pour les données brutes, cf. annexe, [tableau 8](#))



Graphique 9 : montants versés, 2014-2021, par type d'organisme responsable (pour les données brutes, cf. annexe, [tableau 9](#))

## Annexes

**Tableau 3 : nombre de demandes déposées en 2021, par domaine**

	<b>Demandes approuvées</b>	<b>Demandes rejetées</b>	<b>Demandes en cours d'examen</b>	<b>Total</b>
Travail	2	3	1	6
Autonomie	1	2	1	4
Accessibilité et numérisation	1	0	0	1
Participation politique	4	1	1	6
Formation	0	0	0	0
Prestations et communication	0	0	0	0
Santé	3	2	0	5
Accessibilité des infrastructures	0	1	0	1
Participation à la vie culturelle et aux activités sportives et de loisirs	2	3	0	5
Transports publics	0	0	0	0
Projets POV	1	0	0	1
Autres	0	4	0	4
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>33</b>

**Tableau 4 : nombre de demandes déposées en 2021, par type d'organisme responsable**

	<b>Demandes approuvées</b>	<b>Demandées rejetées</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
Organisations de personnes handicapées	4	11	3	18
Hautes écoles	0	3	0	3
Cantons	1	0	0	1
Communes	0	0	0	0
Entreprises	2	1	0	3
ONG	6	1	0	7
Particuliers	0	0	0	0
Autres	1	0	0	1
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>33</b>



**Tableau 5 : nombre de demandes déposées en 2021, par portée géographique**

	<b>Demandes approuvées</b>	<b>Demandées rejetées</b>	<b>Demandes en cours d'examen</b>	<b>Total</b>
Territoire national	3	11	3	17
Aire linguistique	10	2	0	12
Canton	1	0	0	1
Région	0	3	0	3
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>33</b>

**Tableau 6 : aides financières accordées, 2014-2021, par domaine, en francs**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Travail	-	119 500	161 500	693 000	1 437 600	65 000	1 309 000	73 300
Autonomie	250 000	85 000	37 000	237 600	150 000	910 000	378 000	73 600
Accessibilité et numérisation	285 000	50 000	-	130 000	-	-	55 440	70 000
Formation	19 000	50 000	-	73 000	51 000	190 000	-	-
Participation à la vie culturelle et aux activités sportives et de loisirs	656 000	1.142'500	403 013	120 000	470 400	669 000	775 000	115 000
Accessibilité des infrastructures	299 000	414 000	40 000	26 000	-	-	-	-
Projets POV	-	200 000	100 000	40 500	45 000	-	67 000	215 350
Participation politique	116 000	75 000	-	-	-	228 000	528 200	555 000
Santé	150 000	434 000	5 000	-	-	5 000	18 900	345 000
Autres	105 000	381 500	-	190 000	110 000	512 500	493 000	
<b>Total</b>	<b>1 880 000</b>	<b>2 951 500</b>	<b>746 513</b>	<b>1 520 100</b>	<b>2 264 000</b>	<b>2 579 500</b>	<b>3 624 540</b>	<b>1 447 250</b>

**Tableau 7 : montants versés, 2014-2021, par domaine, en francs**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Travail	179 000	149 500	251 000	588 000	627 000	326 500	756 000	635 000
Autonomie	172 000	113 000	67 000	147 400	180 000	287 500	175 000	382 500
Accessibilité et numérisation	110 000	104 000	130 000	184 000	63 000	15 000	5 440	-
Participation politique	20 000	80 000	50 000	-	25 000	150 000	170 000	157 200
Formation	80 000	80 000	80 000	88 000	60 000	153 000	72 400	52 600
Prestations et communication	75 000	125 000	155 000	73 500	1.500	230 000	193 000	-
Santé	120 000	216 000	129 000	144 671	95 000	55 000	12 000	36 900
Accessibilité des infrastructures	193 000	278 000	172 620	130 000	85 000	16 000	-	-
Participation à la vie culturelle et aux activités sportives et de loisirs	870 500	973 470	670 013	561 500	498 333	410 833	511 833	431 500
Transports publics	9 750	-	-	-	-	12 500	-	60 000
Projets POV	-	5 000	165 000	125 500	68 000	35 000	54 000	118 000
Autres	253 700	129 200	204 000	163 756	132 000	203 000	363 000	264 000
<b>Total</b>	<b>082950</b>	<b>253 170</b>	<b>073633</b>	<b>206 327</b>	<b>834 833</b>	<b>894 333</b>	<b>312 673</b>	<b>2 137 700</b>

**Tableau 8 : aides financières accordées, 2014-2021, par type d'organisme responsable, en francs**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Organisations de personnes handicapées	815 000	1 630 500	489 000	883 500	783 600	447 500	1 777 100	685 350
Hautes écoles	595 000	736 000	201 013	263 000	96 000	608 000	1.444'440	-
Cantons	150 000	30 000	-	14 400	-	350 000	-	443 600
Communes	65 000	-	-	-	-	-	70 000	175 000
Entreprises	30 000	-	-	-	526 000	30 000	-	-
ONG	225 000	505 000	-	349 200	858 400	535 000	333 000	70 000
Autres	-	-	51 500	-	-	-	-	73 300
<b>Total</b>	<b>1 880 000</b>	<b>2 901 500</b>	<b>741 513</b>	<b>1 510 100</b>	<b>2 264 000</b>	<b>1 970 500</b>	<b>3 624 540</b>	<b>1 447 250</b>

**Tableau 9 : montants versés, 2014-2021 par type d'organisme responsable, en francs**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Organisations de personnes handicapées	1 387 700	1 443 970	1 186 120	1 382 000	820 833	814 333	939 833	1 247 100
Hautes écoles	303 250	387 500	586 013	488 756	217 000	446 000	526 840	511.600
Cantons	70 000	51 000	14 000	35 571	-	9 500	180 000	60.000
Communes	25 000	-	40 000	-	-	-	55 000	-
Entreprises	24 000	10 000	-	-	170 000	153 000	253 000	65.000
ONG	273 000	360 700	212 500	300 000	617 000	465 000	358 000	109.000
Autres	-	-	35 000	-	10 000	6 500	-	145.000
<b>Total</b>	<b>2 082 950</b>	<b>2 253 170</b>	<b>2 073 633</b>	<b>2 206 327</b>	<b>1 834 833</b>	<b>1 894 333</b>	<b>2 312 673</b>	<b>2 137 700</b>